



Accompagnement juridique permettant de sécuriser la mise sur le marché d'un produit

Salon ENOVA – 16 septembre 2014

Kim SI HASSEN

PRESENTATION

En quoi consiste cette prestation?

- Il s'agit d'un diagnostic des normes et réglementations environnementales applicables à un produit.
- Cet accompagnement juridique permet de :
 - Sécuriser la mise sur le marché d'un produit au regard du volet environnemental
 - Connaître son environnement normatif et réglementaire .
 - Mettre en conformité son produit
 - Appréhender les démarches et les formalités à réaliser

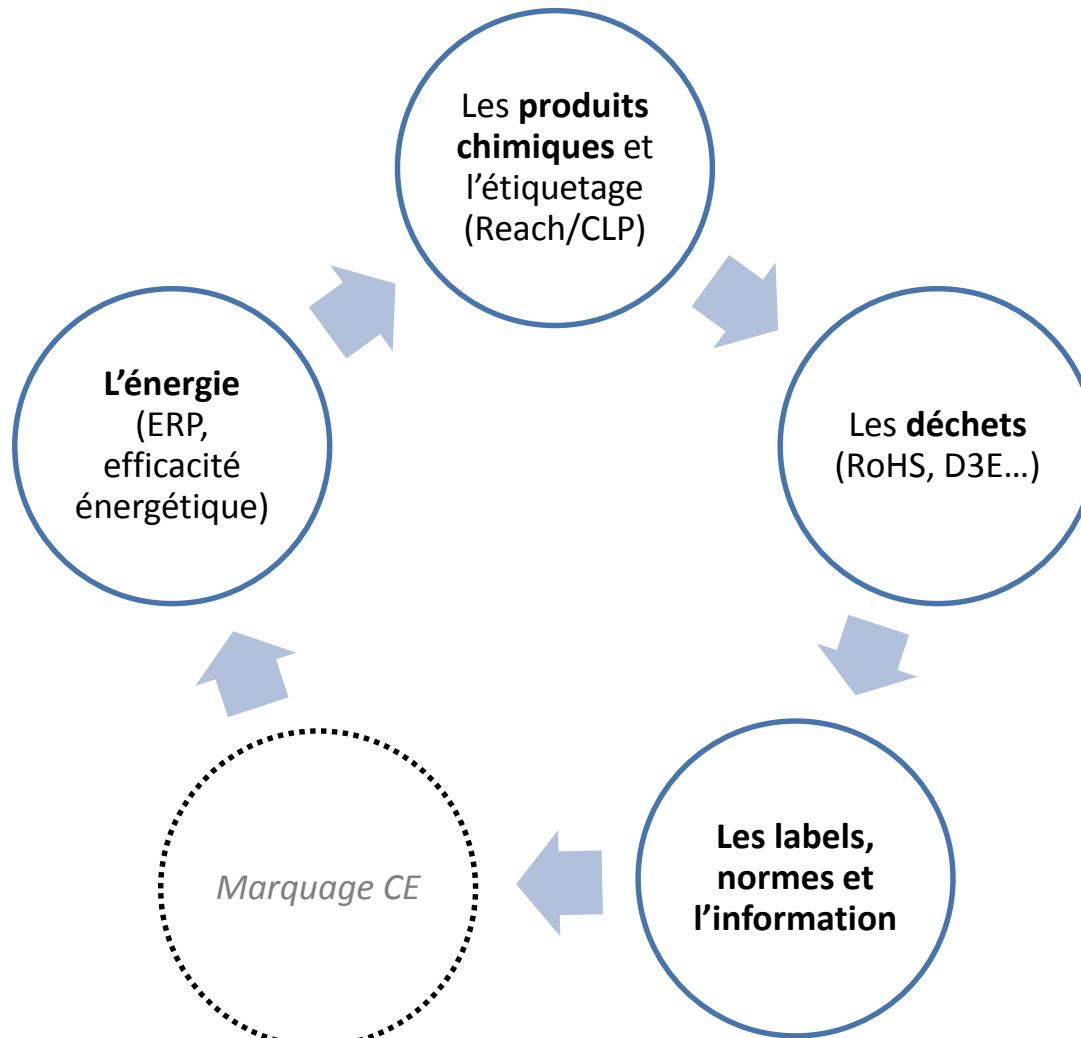
Qui est concerné?

- Les créateurs
- Les metteurs sur le marché
- Les fabricants

Quels types de produits?

- Les produits informatiques, électriques, électroniques et optiques.
- Les produits provenant de l'industrie du textile, du bois, du cuir, du plastique, de l'imprimerie, des jouets ou du papier.

Les thématiques analysées



REACH

(Enregistrement, Evaluation, Autorisation et Restriction des Produits chimiques)

Règlement européen entré en vigueur le 1^{er} juin 2007

Objectifs du règlement :

- **Consolider la connaissance des substances chimiques produites ou importées sur le marché européen pour assurer une meilleure protection de la santé et de l'environnement.**

Comment?

- **Certaines substances chimiques peuvent faire l'objet :**
 - D'une autorisation
 - D'une restriction d'utilisation
 - Etre placées sur une liste de substances considérées comme extrêmement dangereuses et être notifiées

Qui est concerné?

Toutes les entreprises de l'espace économique européen + Norvège + Islande + Lichtenstein.

Quelles obligations?

- Obligation d'information des consommateurs pour toute demande relative à la composition des produits
- Enregistrement des substances si la quantité >1t/an
- Notification à l'ECHA de substances extrêmement dangereuses présentes selon certaines quantités.
- Information des utilisateurs en aval.

Et pour les fabricants, créateurs ou importateurs de produits?

Respecter la réglementation Reach c'est :

- Assurer la sécurisation de ses approvisionnements
- Garantir la pérennité de sa production et la mise sur le marché de ses produits
- Maintenir un niveau d'information et donc de sécurité optimale envers les consommateurs et utilisateurs
- Assurer la conformité de ses produits.

CONCLUSION

Chaque fabricant, metteur sur le marché ou développeur d'un nouveau produit est soumis à de nombreuses normes et réglementations environnementales.

Par conséquent, il est nécessaire de :

- Connaître et identifier ses obligations,
- Sécuriser et garantir sa production et la mise sur le marché de ses produits,
- Être fiable et proposer des produits sûrs.

Accompagnement juridique permettant de sécuriser la mise sur le marché d'un produit de la CCI Paris IDF

1. Pré-diagnostic normatif et réglementaire sur un nouveau produit, un produit importé ou sur les modifications techniques apportées à un produit déjà mis sur le marché.

2. Sécuriser votre projet en vous posant des bonnes questions:

- Quelles responsabilités ?
- Quels normes et règlements applicables ?
- Quelles obligations?
- Quelles déclarations, démarches, formalités ?

3. Le dispositif

- Un entretien préalable
- Une phase de recherches
- La remise d'un livrable synthétisant l'ensemble de vos obligations et les modalités pratiques pour les exécuter.

INFOREG : QUI SOMMES NOUS?

- 12 juristes spécialisés dans un ou plusieurs domaine du droit de l'entreprise
- Spécialisés en droit des sociétés, droit commercial, droit fiscal, droit social et droit de l'environnement industriel
- Experts des problématiques de l'entrepreneuriat et de la TPE
- Délivrance des prestations de conseil juridique selon une méthodologie d'accompagnement des entreprises éprouvée :
 - Un juriste référent
 - Une note méthodologique/un devis/une lettre de mission remis au client, définissant le cadre et l'étendue de la prestation
 - Un accompagnement de proximité via des points d'échange réguliers
 - Un espace d'accueil pour garantir la confidentialité des échanges
 - Une mobilité des équipes.

MERCI DE VOTRE ATTENTION

**INFOREG : Service d'information et de conseil juridique de la
Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France**

Kim SI HASSEN

Juriste en droit de l'environnement

Tél. 01.55.65.75.69

www.environnement.cci-paris-idf.fr